





PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : 246124

Nos réf. : 2014-000978

Affaire suivie par : Pierre DROSS
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 65 86 – Fax : 04 67 15 68 12



Montpellier, le 14/04/2014



DGA MOBILITÉ

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

3 rue du Colisée
30947 NIMES



Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet d'extension de la ligne 1 de Transport en Commun en Site Propre de Nîmes déposé par Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Par courrier reçu le **13/02/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Extension de la ligne 1 de Transport en Commun en Site Propre de Nîmes déposé par Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement


Frédéric DENTAND

Copie : Mairie de Nîmes/Service de l'Urbanisme